

Date d'émission: 07/12/2017

Date de révision: 18/02/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme des produits	:	Mélange
Nom des produits	:	PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND
Groupe des produits	:	Enduit.
Numéro d'enregistrement REACH	:	Ce produit est un mélange et n'est donc pas directement soumis aux conditions d'enregistrement conformément à la réglementation REACH.
Code UFI	:	Non applicable
Préciser si le produit contient des nanoformes	:	Non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation du produit : Utilisation industrielle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Etex France Building Performance
 500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088
 84915 AVIGNON CEDEX 9 - France
 T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger	:	Non
Mention d'avertissement	:	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Mention de danger	:	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conseils de prudence (CLP)	:	Aucune donnée.
Phrases EUH	:	EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande EUH 208- Contient 1,2 -Benzisothiazol-3(2H)-one***. Peut produire une réaction allergique.
Fermeture de sécurité pour enfants	:	Non applicable
Indications de danger détectables au toucher	:	Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	:	Le mélange ne répond pas aux critères relatifs à PBT/vPvB conformément aux règlements REACH, annexe XIII.
Déclaration de risque	:	Le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux. Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Caractérisation chimique : Dispersion aqueuse de polymères Base : Ethylène Acétate vinylique.

3.1. Substance

Sans objet.

3.2. Mélange

Voir caractérisation chimique

Composants	No. Cas	No. CE.	Numéro d'identification	Pour cent %
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	0.035

Composants	1272/2008/EC (CLP)	Mention de danger
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Toxicité orale aiguë - Catégorie 4 Corrosion / irritation cutanée - Catégorie 2 Irritation oculaire / lésion oculaire grave - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 2 Toxicité aiguë par inhalation - Catégorie 2	H302 H315 H318 H317 H400 H411 H330

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	:	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Premiers soins après inhalation	:	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
Premiers soins après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Potentiels soins médicaux immédiats	:	
Effets différés	:	Se référer à la section 4.2.
Port des EPI secouristes	:	Se référer à la section 4.2.
	:	Se référer à la rubrique 6.1.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂), Eau pulvérisée
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie	:	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂) Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire.

PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et collecter l'eau d'extinction.

Autres informations

Ce produit est à base d'eau et ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion particulier.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles). Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel. Gants.

Prévention (éloignement des sources inflammables etc...) : Assurer une aération suffisante.

Procédure d'urgence : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédure d'urgence : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter aux égouts, ni dans le milieu naturel

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement du déversement : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. L'équipement contaminé (brosses, chiffons) doit être lavé immédiatement à l'eau. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit.

Autres informations : Si la poudre est répandue sur le sol, ne pas utiliser d'eau pour éviter de rendre le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Consulter le personnel formé.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Le produit peut contenir des ingrédients volatils dangereux, susceptibles de s'accumuler dans l'espace sans évent du réservoir des tambours ou des conteneurs. Ouvrir les conteneurs dans une zone ventilée. Ne pas respirer les vapeurs. Lors d'un stockage prolongé, de petites quantités de monoxyde de carbone peuvent se former. À notre connaissance, aucune limite d'exposition professionnelle n'est dépassée pendant l'utilisation prévue. Il est uniquement possible d'accéder aux conteneurs/réservoirs après avoir procédé à une ventilation totale tout en considérant les réglementations nationales et les normes internationales pour un contrôle des conteneurs/réservoirs. En cas de doutes, une mesure de la concentration de CO est nécessaire

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Produits incompatibles : Matières qui réagissent à l'eau.

Protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Réduire la libération de la substance ou du mélange pour l'environnement : Voir Section 8 : Contrôles de l'exposition environnementale

PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

7.2. Condition d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Protéger du gel. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 35 °C. Agiter avant usage. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Produits incompatibles	: Matières qui réagissent avec l'eau
Mesures techniques/Conditions de stockage	: Conserver bien fermé, au frais et au sec. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
Classe de stockage (Allemagne)	: 12: Liquides non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EC Valeurs limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies

DNELs	: Le produit est exonéré de l'enregistrement REACH
PNECs	: Le produit est exonéré de l'enregistrement REACH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	: Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.
---------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Conseils généraux	: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques
Protection des voies respiratoires	: En cas d'exposition à la poussière, porter les équipements de protection individuelle appropriés. Porter des lunettes de sécurité à protection latérale, des gants, vêtements de protection et un masque anti-poussières au minimum de type FFP2. L'ensemble des mesures de protection individuelles et collectives doivent être prises conformément à l'évaluation des risques.
Matière appropriée	: Caoutchouc nitrile
Type	: Nitril (Compagny KCL) ou utiliser un produit pareil ; le cas échéant, consulter le fabricant des gants.
Evaluation	: Selon EN 374 :niveau 6
Epaisseur de la matière	: Env 0.1/0.4 mm
Telos de pénétration	: >480 min
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans les réseaux/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Aspect</u>	
Forme	: Liquide
Couleur	: Blanc
Odeur	: Douce
Point/intervalle de fusion	: 0°C
Point/intervalle d'ébullition	: ~ 100°C
Densité	: 0.95-1.1 g/ml @ 25°C

PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Méthode	: ISO 2811-3
pH	: 4.0- 5.0
Méthode	: ISO 976
Viscosité	: 3000 – 4000 mPa*S @ 25°C
Méthode	: Brookfiel Visc; RVT Sp. 4 / 20 r.p.m.
Pression de vapeur	: 24Hpa @ 20°C
Solubilité dans l'eau	: Miscible
Remarques	: Le produit n'a pas été testé quant aux propriétés non énumérées sur la MSDS.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières qui réagissent à l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques. Respectez les prescriptions d'hygiène générales lors du traitement de produits chimiques

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données complémentaires disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données complémentaires disponibles.

PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influencer sur les options de traitement...) : Eliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation. La solution diluée peut être introduite dans une station d'épuration biologique, après le consentement par l'autorité compétente.
- Législation régionale : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Recommandations spécifiques : Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement. Emballages vides contaminés : Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible ; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Considérer les prescriptions légales concernant la réutilisation ou l'élimination des matériaux d'emballage utilisés.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ADR/RID : Non réglementé
- AND : Non réglementé
- ICAO / IATA : Marchandises non-dangereuses.
- IMDG : Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Classe de danger pour l'eau : 1

N°rég. WGK : 662

Source WGK : Classification suivant la prescription administrative sur les substances pour l'eau VwVwS, annexe 1 ou 2

15.1.2. Directives nationales

France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Numéro de la version	Date de la revue	Modification
0.0	07/12/2017	Création de la FDS / Original
1.0	18/02/2021	MAJ en fonction de la réglementation.

Pour plus d'informations :

Pour plus d'informations, voir (www.celanese-emulsions.com). Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de Celanese (www.celanese.com).

Autres informations:

- Un peu de monomères résiduels peut être trouvé dans le produit :
- Acétate vinylique

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***.

Conseils relatifs à la formation

S'assurer que les employés aient connaissance des dangers / risques présentés sur cette Fiche de données de sécurité.

PRIMAIRE REGULATEUR DE FOND

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose Celanese et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par ANSI ou 1907/2006 indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Information supplémentaire

Ces informations s'appuient sur nos connaissances actuelles. Elles décrivent nos produits en termes d'exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie ou une déclaration de l'état et/ou de la qualité.

Abréviation et acronyme

ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
CAS = Chemical Abstracts Service (division de la Société Américaine de Chimie)
CLP = Classification, étiquetage et emballage
GHS = Système de classification et d'étiquetage des produits chimiques, harmonisé au niveau international
IATA = Association internationale du transport aérien
ICAO = Organisation internationale de l'aviation civile
IMDG = Code maritime international des matières dangereuses
DL50 = Dose létale
CL50 = Concentration létale
RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
R-Phrases = Phrases de risques
S-Phrases = Phrases de sécurité

Annexe : Scénario(s) d'exposition

Le développement d'un scénario d'exposition n'est pas requis.
Des scénarios d'exposition n'ont pas été développés.

FDS EU ETEX France Builgind Performance

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables